

# Réforme de l'orthographe: de quoi s'agit-il?

Par Vĩnh Đào JJR 61



*Nouvelle bataille autour d'une nouvelle "réforme de l'orthographe". Najat Vallaud-Belkacem est attaquée de toutes parts, mais pour une fois, elle n'y est pour rien.*

En février 2016 s'est élevée une nouvelle tempête dont la France a le secret autour d'une prétendue "réforme de l'orthographe", qui soulève les passions comme d'habitude, chaque fois qu'on touche à la langue. Dans le brouhaha de déclarations intempestives on a pu entendre une profusion de contrevérités, préférées avec pas mal de mauvaise foi.

Tout a commencé par un reportage dans le "Journal de 13 heures" de TF1 présenté le 3 février par Jean-Pierre Pernaut. Il y est annoncé que pour la prochaine rentrée scolaire, tous les éditeurs de livres scolaires avaient décidé d'adopter dans leurs manuels les rectifications orthographiques de 1990. Un macaron portant la mention "Nouvelle orthographe" sera apposé sur ces manuels pour marquer le changement.

La polémique est lancée: le pouvoir va imposer une réforme de l'orthographe à l'école, il ressort des rectifications orthographiques adoptées en 1990 (plus d'un quart de siècle!) que personne n'a réellement suivies en les rendant obligatoires dès la prochaine rentrée. Des réactions outrées se multiplient, comme par exemple cette déclaration de François Bayrou: "Le gouvernement voudrait que j'écrive à sa convenance. Je continuerai à écrire à la mienne." Tout ancien ministre de l'Éducation nationale et agrégé de lettres classiques qu'il est, ce que dit François Bayrou est manifestement hors sujet: il n'est pas du tout question de cela.

## De quoi s'agit-il au juste?

On est à la fin des années 80. Face à la complexité de l'orthographe française, dans le souci de corriger certaines anomalies et aberrations trop évidentes, le premier ministre Michel Rocard crée le "Conseil supérieur de la langue française" (CSLF) présidé par le premier ministre lui-même. Le Conseil comprend des membres de droit: le ministre chargé de l'Éducation nationale, celui chargé de la Francophonie, le secrétaire perpétuel de l'Académie française, les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, le président de la Commission générale de terminologie et de néologie, et entre 19 et 25 membres nommés pour un mandat de 4 ans renouvelable, "en raison de leur compétence ou des services rendus à la connaissance, à l'étude, à la diffusion et au bon usage de la langue française" <sup>1</sup>. Sa mission est de conseiller le gouvernement français sur "les questions relatives à l'usage, à l'aménagement, à l'enrichissement, à la promotion et à la diffusion de la langue française en France et hors de France, et à la politique à l'égard des langues étrangères".

Le CSLF met sur pied un groupe de travail présidé par Maurice Druon, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, dont la tâche consiste à proposer une série de rectifications orthographiques. Ses travaux s'appuient pour l'essentiel sur les propositions présentées par un groupe de dix linguistes (Nina Catach, Bernard Cerquiglini, Jean-Claude Chevalier, Pierre Encrevé, Maurice Gross, Claude Hagège, Robert Martin, Michel Masson, Jean-Claude Milner et Bernard Quémada) dans un article publié dans *Le Monde* du 7 février 1989. L'article dont le titre est "Moderniser l'écriture du français" est souvent connu comme le "Manifeste des Dix".

Un an après, le 19 juin 1990, Maurice Druon, en qualité de président du groupe de travail, présente devant le Conseil supérieur de la langue française son rapport. Auparavant, les propositions de rectifications orthographiques ont déjà été présentées à l'Académie française lors d'une séance le 3 mai 1990, qui en a avalisé les principes à l'unanimité des présents.

Comme l'a précisé Maurice Druon dans son rapport, le groupe de travail a écarté "tout projet d'une réforme bouleversante de l'orthographe qui eût altéré le visage familier du français et dérouté tous ses usagers répartis sur la planète", il n'a proposé que "des retouches et aménagements, correspondant à l'évolution de l'usage, et permettant un apprentissage plus aisé et plus sûr".

<sup>1</sup> En 1989, 21 membres furent nommés: Pierre Aigrain, Erik Orsenna, Jean-Louis Beffa, Tahar Ben Jelloun, Jean-Claude Chevalier, Jean Daniel, Georges Duby, Pierre Encrevé, Michèle Gendreau-Massaloux, Jean-Luc Godard, André Goosse, Maurice Gross, Anne Hébert, Dominique Jamet, Jérôme Lindon, Francis Lorentz, Jean Maheu, Luc Montagnier, Pierre Perret, Bernard Pivot, Bernard Quémada. Fut également nommé en complément en 1990: Roger Gouze.

Sans procéder à un chamboulement, les auteurs du rapport ne proposent en fait que des aménagements relativement modestes. Au total, seuls environ 2.400 mots sont concernés soit à peu près 4% du lexique de la langue française (la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, en cours de publication, comptera environ 59.000 entrées).

Voici les principales dispositions:

- Suppression du trait d'union dans des noms composés: weekend, pique-nique, portemonnaie, mille-pattes, chauvesouris...
  - Généralisation du trait d'union pour les nombres: cent-mille-trois-cent-vingt-et-un.
  - Suppression de l'accent circonflexe sur le "i" et le "u" (une île, le fut, paraître, entraîner...), sauf quand il y a une confusion possible (jeune et jeûne, mur et mûr, sur et sûr)... On le maintient également dans les formes de conjugaison du passé simple et du subjonctif (vous fûtes, qu'elle rendît...).
  - Rectification d'un certain nombre de graphies pour supprimer certaines anomalies ou incohérences: nénufar, ognon, évènement (comme avènement, et non événement), charriot (avec 2 r, comme charrette et tous les mots dérivés de char), bohommie (avec 2 m, comme homme), imbécilité (avec un seul l, comme imbécile), assoir (au lieu d'asseoir), relai (au lieu de relais)... et encore cèleri, crèmerie, règlementaire, sèche-herse, etc.
  - Graphie simplifiée des verbes en "eler" et "eter" et des mots dérivés: j'étiquette (et non j'étiquette), chanceler et chancellement (et non chancellement)...
  - Le tréma est déplacé sur la lettre u prononcée dans les suites -güe- et -güi-, et est ajouté dans quelques mots (aigüe, ambigüe, ambigüité, argüer...).
  - Les mots empruntés aux langues étrangères forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français (des matchs, des scénarios...).
  - Invariabilité du participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif: *ils les ont laissé parler*.<sup>2</sup>
- Ce rapport, validé par l'Académie française, a été publié dans le *Journal officiel* le 6 décembre 1990.

## Que s'est-il passé après?

L'affaire semble ne présenter aucune ambiguïté (et non plus ambiguïté!). Néanmoins, les nouvelles graphies n'ont aucun caractère obligatoire et les deux orthographes – la traditionnelle et la rectifiée – existent parallèlement sans apparemment gêner personne, aucune n'étant considérée comme fautive.

Une question se pose alors: quelle est donc la norme officielle enseignée dans les écoles? La réponse est apportée en 2008 par Xavier Darcos, alors ministre de l'Éducation sous Nicolas Sarkozy, et qui deviendra lui-même académicien en juin 2013. Une note officielle du ministère de l'Éducation parue en juin 2008 précisait: "Pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications de l'orthographe proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française (*Journal officiel* de la République française du 6 décembre 1990)."

À l'époque, la directive n'a soulevé aucune vague... Mais c'est à partir de cette date que les enseignants sont officiellement invités à enseigner la nouvelle orthographe. Quant à eux, les éditeurs de manuels scolaires sont libres, et ne sont pas obligés d'en tenir compte. Certains, comme Hatier, l'ont adoptée, d'autres pas, comme Belin.

C'est seulement en 2016 que va éclater la polémique. Le *Bulletin officiel* de l'Éducation nationale sur les nouveaux programmes d'enseignement à l'école, daté du 26 novembre 2015, précise que: "L'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le *Journal officiel* de la République française le 6 décembre 1990". Il n'y a là rien de nouveau puisqu'en 2008, sous Xavier Darcos, on disait déjà la même chose. Ce qui est nouveau c'est que l'ensemble des éditeurs de manuels scolaires ont décidé de prendre en compte les rectifications orthographiques de 1990 dans leurs manuels dès la rentrée 2016.

C'est ce qu'a annoncé le "Journal de 13 heures" de TF1 le 3 février 2016. Aussitôt la nouvelle connue, les premiers contestataires s'indignent: "On veut imposer une réforme de l'orthographe en supprimant tous les accents circonflexes!" Des voix s'élèvent pour réclamer le "retour de l'accent circonflexe". Ceux qui sont un peu mieux informés accusent: "On ressort une vieille réforme que personne n'a appliquée en 26 ans pour l'imposer d'autorité!" Et voilà qu'est lancé un nouveau scandale avec Najat Vallaud-Belkacem se retrouvant au centre de la polémique.

---

<sup>2</sup> Traditionnellement avec le verbe laisser, si l'objet du verbe laisser est aussi sujet de l'action exprimée par l'infinitif, on doit accorder le participe passé (les arbres qu'on a laissés grandir); si l'objet du verbe laisser n'est pas sujet de l'action exprimé par l'infinitif, le participe passé est invariable (les arbres qu'on a laissés abattre). Avec la réforme, le participe passé *laissé* est invariable dans tous les cas. (Voir aussi la chronique sur "Les accords du participe passé" dans *Promenades sur les allées du langage*, p. 174-179).

## Concert de mauvaise foi

L'affaire prend rapidement une tournure politique lorsque des personnalités publiques s'en mêlent. François Fillon, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le gouvernement d'Édouard Balladur (1993-1995), juge que ce n'est "vraiment pas le moment", Luc Chatel, ancien ministre de l'Éducation nationale, affirme sur France Inter que cette révision orthographique intervient "dans le cadre de la réforme du collège"...

François Bayrou, président du MoDem et ancien ministre de l'Éducation nationale (1993-1997), signe un long réquisitoire dans le *Journal du Dimanche* du 7 février 2016 dans lequel il situe d'emblée le problème sur le terrain politique: "Le gouvernement n'avait probablement pas assez à faire avec le chômage, les déficits, les gouffres de nos régimes sociaux, le terrorisme et le mal-être de notre pays. Il a trouvé utile et urgent de faire renaître, en catimini, une polémique que l'on croyait éteinte depuis un quart de siècle. Certains croient qu'il s'agit d'une manœuvre de diversion. Je crains que ce ne soit plus profond et qu'il ne faille y réfléchir."

Il refuse toute mesure de simplification de l'orthographe et désigne comme coupable le pouvoir actuel: "La langue nous appartient, à nous, amoureux du français, autant et bien davantage qu'au gouvernement. Il n'est pas né celui qui m'obligera à écrire combattif avec deux t. J'ai bien l'intention au contraire de demeurer, contre ces cuistres, combatif à ma manière."

C'est sur ce même terrain que se place l'académicien Jean d'Ormesson: "La ministre de l'Éducation nationale est empêtrée dans une réforme des programmes qui fait l'unanimité contre elle. Et voici que ses services ressortent la réforme de l'orthographe", déclare-t-il dans une interview donnée au *Figaro*. Il qualifie cet épisode de "nouvel enfumage" du pouvoir socialiste et trouve "scandaleux" qu'on détourne l'attention des Français par des réformes qui n'ont guère d'importance.

Il ajoute sur la radio RTL: "Quand il y a des gens qui n'ont pas de travail, quand le niveau de vie a baissé comme il a baissé et que les agriculteurs se suicident... Je refuse de parler d'accent circonflexe quand il y a des gens qui se suicident".

M. Jean d'Ormesson était déjà académicien quand étaient prises les mesures de rectifications orthographiques avalisées par l'Académie française. Il reconnaît qu'il était "plutôt favorable" à cette réforme, mais refuse absolument "de parler d'accent circonflexe et de virgule à un moment où les écoliers n'apprennent plus à lire et à écrire". Selon lui, les débats sur l'orthographe devaient donc attendre. "Ce qui me choque, ce n'est pas la réforme de l'orthographe, c'est qu'on la sorte en ce moment. La situation du pays est tragique. Jamais la France n'a été dans un état aussi mauvais d'un point de vue moral et c'est le moment que l'on choisit", déclare-t-il encore, avant de conclure: "Je me demande si on ne se fout pas de nous".<sup>3</sup> Ses déclarations fracassantes valent à l'académicien de 90 ans d'être placé par le journal *Libération* "en tête de la palme de la mauvaise foi" parce qu'il en profite pour "taper sur la réforme du collège; sauf qu'une fois encore, la réforme du collège n'a rien à voir là-dedans".<sup>4</sup>

## La secrétaire perpétuelle entre dans la bataille

Les rectifications orthographiques mises en place en 1990 par un groupe de travail sous la direction du secrétaire perpétuel de l'Académie française d'alors, M. Maurice Druon, trouvent une adversaire la plus déterminée en la personne de l'actuelle secrétaire perpétuelle de l'Académie française<sup>5</sup>, Mme Hélène Carrère d'Encausse.

Nul ne doute que c'est à son initiative qu'un communiqué de l'Académie est mis en ligne sur son site le 8 février (5 jours après le fameux *Journal* de 13 heures de TF1): "L'Académie française tient tout d'abord à rappeler qu'elle n'est pas à l'origine de ce qui est désigné sous le nom de "réforme de l'orthographe", dont la presse se fait l'écho depuis quelques jours, et qui devrait être appliquée dans les programmes scolaires à compter de la prochaine rentrée."

Elle rappelle le "principe selon lequel doivent être exclues toute réforme et même toute simplification de l'orthographe".

Quelques jours plus tard, dans une intervention publiée dans *Le Figaro* samedi 13 février, Mme Hélène Carrère d'Encausse réaffirme ce principe: "une opposition à toute réforme de l'orthographe mais un accord conditionnel sur un nombre réduit de simplifications qui ne soient pas imposées par voie autoritaire et qui soient soumises à l'épreuve du temps." Elle condamne le fait que la réforme de 1990 soit remise au goût du jour: "Je

<sup>3</sup> <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/reforme-de-l-orthographe-je-me-demande-si-on-ne-se-fout-pas-de-nous-regrette-jean-d-ormesson-7781708326>

<sup>4</sup> [http://www.liberation.fr/desintox/2016/02/08/reforme-de-l-orthographe-les-contreverites-continuent\\_1431878](http://www.liberation.fr/desintox/2016/02/08/reforme-de-l-orthographe-les-contreverites-continuent_1431878)

<sup>5</sup> Mme Hélène Carrère d'Encausse insiste pour qu'on l'appelle Mme "le" secrétaire perpétuel, conformément à sa position radicale sur la question de la féminisation des titres (on dit "la" secrétaire dactylo, parce que c'est un métier, mais Mme "le" secrétaire général, parce que c'est un titre), mais ceci est une autre histoire, nous aurons l'occasion d'y revenir.

n'ai pas compris les raisons qui expliquent l'exhumation d'une réforme de l'orthographe élaborée il y a un quart de siècle", parce que pour elle, la situation est "radicalement différente" en 2016. Selon elle, la priorité est ailleurs: avec un système éducatif qui "s'est écroulé" au point qu'un élève sur cinq quitte l'école sans savoir lire, elle estime que "le problème n'est donc plus d'offrir des facilités aux élèves, de conserver ou non l'accent circonflexe, mais de revoir totalement notre système éducatif".

Pour condamner l'application des propositions de rectifications orthographiques de 1990, elle insiste sur le fait que l'Académie française n'avait eu "aucune part" dans cette réforme, "à l'inverse de ce que l'on a voulu faire croire".

On aimerait bien la croire, mais comment peut-elle l'affirmer alors que les travaux sur la réforme de l'orthographe étaient menés sous la direction d'un secrétaire perpétuel de l'Académie française, et que c'était M. Maurice Druon lui-même (son prédécesseur sous la Coupole à un moment où Mme Hélène Carrère d'Encausse n'était pas encore élue académicienne) qui présentait les conclusions du groupe de travail devant l'Académie française et devant le Conseil supérieur de la langue française?

La ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem répond par une lettre datée du 15 février adressée à la secrétaire perpétuelle de l'Académie. Elle y fait part de son "étonnement" parce que la référence aux rectifications orthographiques faite par son ministère en novembre 2015 était identique à celle de 2008. Pourtant, la publication, en 2008, des programmes de l'enseignement de français au collège faisant référence à ces rectifications, "approuvées par l'Académie française", "n'a pas suscité, à ma connaissance, de démenti de la part de l'Académie", dit-elle. Son "étonnement" est encore renforcé par "le fait que ces rectifications sont intégrées dans la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie française et que l'Académie, pourtant contactée par le Conseil supérieur des programmes cet été, n'a pas fait de remarque quant à la présence de cette référence." Arguments imparables, il faut le reconnaître (nouvelle orthographe!), que l'Académie française aurait de la peine à réfuter.

Mme Hélène Carrère d'Encausse s'en tient néanmoins à sa position. Dans une interview accordée à la Radio Télévision Suisse le 18 avril, elle affirme que le tollé suscité par cette affaire révèle l'attachement particulier des Français à l'accent circonflexe: "C'est pire que si on leur volait leur portefeuille. Ils ont l'impression qu'on leur enlève ce qu'ils sont. C'est une marque d'identité." Elle assure que les éditeurs ont renoncé à appliquer la "nouvelle orthographe" sur leurs éditions de manuels scolaires à la rentrée prochaine, qu'ils "n'oseront pas faire figurer la marque rouge qu'ils voulaient placer sur la couverture des manuels", en faisant allusion au macaron "Nouvelle orthographe" que les éditeurs avaient l'intention d'apposer sur les manuels scolaires.

Ainsi, pour l'académicienne, "la réforme a été mise au frigidaire", son sentiment est que cette question "va tomber dans l'oubli", la tentative de réforme "sera enterrée", comme celles de 1905 et 1994.

Alors, cette réforme déjà morte et enterrée? Comment Mme Hélène Carrère d'Encausse peut-elle le proclamer alors que le *Dictionnaire de l'Académie*, dans sa 9<sup>e</sup> édition en cours de publication par l'Académie française elle-même, tient compte de bon nombre de ces rectifications? Elle enregistre la graphie "nénufar" en précisant: "Emprunté du persan nilufar. La graphie nénuphar date du XIX<sup>e</sup> siècle)". Elle écrit *événement* et non plus événement, *cêleri* et non plus cêleri, *imbécillité* et non plus imbécillité, etc.

Et puis, pourquoi une telle hostilité à l'encontre d'une entreprise souhaitée par un nombre important d'éminents linguistes, un travail porté, défendu, par un secrétaire perpétuel de l'Académie française, un des prédécesseurs de Mme Carrère d'Encausse à ce poste-clé de l'institution? Michel Lussault, président du Conseil supérieur des programmes, l'a observé: "Tout cela a été réalisé en 1990 puis avalisé par l'Académie française avant de paraître au JO. Si certains académiciens sont en désaccord avec leurs prédécesseurs, cela ne regarde qu'eux-mêmes. On ne va faire pas de révision d'une révision!"<sup>6</sup>

Fin provisoire de l'histoire? Attendons septembre et la parution des nouveaux manuels scolaires. Dans ce psychodrame on aura constaté que, comme souvent, dès qu'on touche à la langue, cela déchaîne des passions; mais cette fois-ci le débat s'est vite transporté sur le terrain politique et trop de contrevérités et d'approximations ont été dites avec une bonne dose de mauvaise foi.

V.D.  
Juin 2016

---

<sup>6</sup> <http://www.lejdd.fr/Societe/C-est-un-mensonge-ehonte-de-dire-qu-il-existe-une-reforme-de-l-orthographe-pour-2016-771307>